

## Assemblée de consultation publique du 16 juillet 2024

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le règlement numéro 312, tenue le 16 juillet 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

| <b>Poste</b>                         | <b>Nom</b>         |
|--------------------------------------|--------------------|
| Conseiller, district électoral n° 2  | Michel Denicourt   |
| Conseiller, district électoral n° 3  | Michel Deschamps   |
| Conseillère, district électoral n° 5 | Claudie Létourneau |
| Conseiller, district électoral n° 6  | Denis Chagnon      |

Sont présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

Sont aussi présents : M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme, M<sup>me</sup> Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics, M<sup>me</sup> Mélanie Paquin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire ainsi que M. Pierre Breton, ingénieur de la firme BHP Conseils.

### Assemblée de consultation publique sur le règlement numéro 312

Le maire, M. Luc Forand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée de consultation publique concernant le projet de règlement intitulé : « règlement numéro 312 interdisant provisoirement certaines interventions, certains travaux et utilisations d'immeubles susceptibles d'augmenter la demande en eau potable, les débits et charges polluantes rejetés au réseau d'égout sanitaire de la Ville de Saint-Césaire », lequel projet a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 11 juin dernier. L'avis public invitant le public à cette assemblée a été affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site internet de la Ville, le 19 juin dernier.

M. Forand poursuit en présentant les intervenants dans ce dossier et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme, qui poursuit en exposant que ce règlement provisoire vise plusieurs objets ayant une incidence sur la demande en eau potable provenant de l'aqueduc municipal, ainsi qu'au regard des capacités des réseaux d'égouts municipaux.

Sous réserve de certaines exceptions, ce règlement promulgue les interdictions suivantes pour que la Ville ait le sursis nécessaire afin de mettre à niveau les infrastructures d'assainissement des eaux usées et d'alimentation en eau potable :

- l'ouverture et le prolongement de nouvelles rues ;
- les projets résidentiels dont l'effet est d'ajouter un ou plusieurs logements ;
- les nouveaux raccordements et branchements d'immeubles ;

## **Assemblée de consultation publique du 16 juillet 2024**

- la construction, l'agrandissement, la rénovation, la conversion ou le remplacement d'un usage à l'intérieur d'un bâtiment commercial ou industriel, dont l'effet est d'augmenter les rejets d'eaux usées dans le réseau d'égout sanitaire de la Ville.

Cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption de ce règlement lors de la séance du 13 août prochain et les procédures suivront leurs cours suivant la loi.

### **Période de questions**

### **Fin de l'assemblée**

---

Luc Forand  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière